



Procès Verbal de la réunion du Conseil municipal

Du 14 septembre à 19h30.

Etaient présents :

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze septembre à dix-neuf heures et trente minutes,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme CARRIER Christiane, Maire.

Date de convocation : mercredi 6 septembre 2023

Etaient présents : Mme Carrier Christiane, M. Bouillet Christophe, M. Journet Jérôme, Mme Lang Marie, Mme Sack Caroline, M. Staiger Antoine, Mme Tanchon Lydie , M. Watier Pierre, Mme Yung Hing Véronique.

Arrivée à 20h30 : Mme Khadir Dallila

Absents excusés : M. Rigaud-Modelin Romain **Pouvoir** :

M. Pierre WATIER a été élu secrétaire de séance.

Le Procès-verbal du conseil municipal du 31 août 2023 est adopté à l'unanimité.
Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

Ordre du jour :

I. Délibérations :

Après avoir entendu le rapport de la commission « Travaux, Voirie, Réseaux, Patrimoine Cimentière » sur la situation du cimetière et compte tenu de la situation actuelle de pénurie de concessions et des obligations légales, le conseil municipal délibère sur les propositions de réorganisation du cimetière communal.

DELIBERATION N°2023-30

Délégation donnée au maire pour constatation de l'état d'abandon et reprise des concessions réputées abandonnées. (Reprise de la procédure engagée en 2012).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve.

DELIBERATION N°2023-31

Délégation donnée au maire pour constatation de l'état d'abandon puis reprise des concessions réputées abandonnées (nouvelle procédure).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023-32

Acceptation des rétrocessions de concessions dont les successeurs ont donné leur accord.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.



DELIBERATION N°2023-33

Réaménagement du cimetière

- suppression des emplacements 43 et 44 pour régulariser la mise en place du colombarium
- mise en place d'une fosse commune
- mise en place d'un « jardin des souvenirs »
- mise en place d'une « colonne des souvenirs »
- recherche d'une parcelle de terrain en vue d'une extension future.

Le conseil municipal autorise le maire à engager les démarches nécessaires à ce réaménagement dont les coûts devront faire l'objet d'un débat et d'une inscription au budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-34

Adhésion à la mise en place, par le Centre de gestion de la Savoie, à la désignation du référent déontologue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-35

Mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires et budgétaires soumis au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-36

Actualisation du plan communal de sauvegarde

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

DELIBERATION N°2023-37

Majoration de la taxe d'habitation **sur les résidences secondaires** conformément aux dispositions de l'article 1407 ter du Code Général des Impôts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à huit Pour, un Contre et une Abstention.

II. Questions diverses

Règlement intérieur du cimetière communal : bien que relevant du seul pouvoir de police du maire, Madame le maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet d'arrêté concernant le règlement intérieur du cimetière communal.

La séance est levée à 21h30

Ontex le 14 septembre 2023

Le secrétaire de séance,

Pierre WATIER

Le Maire,

Christiane CARRIER

